



Aux personnes intéressées

Lausanne, octobre 2020

**CFC Agent(e) d'exploitation - Formation d'adulte (art. 32)
Année scolaire 2021-2022**

Madame, Monsieur,

Le SFB Romandie vous propose une formation préparatoire conduisant aux examens de CFC d'Agent(e) d'exploitation selon la nouvelle ordonnance n°80200 du 08 septembre 2014. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires sur le déroulement et les frais liés à la formation ainsi que les démarches à entreprendre pour vous inscrire à la procédure de qualification.

La formation théorique se déroule, hors vacances scolaires, comme suit :

➔ **B.P.** - Branches professionnelles

Dès le **24 août 2021** à fin mai 2022, un soir par semaine, de 17h à 19h30.

➔ **C.P.** - Cours pratiques (tous services confondus)

Préparent aux examens pratiques et se passeront sur 12 jours de la manière suivante :

- Sécurité au travail et organisation d'entreprise, nettoyage, gestion des déchets 3 jours
- Travaux de maintenance et de contrôle, travaux d'entretien et de réparation 4 jours
- Espaces verts 3 jours
- Voirie 2 jours

➔ **ECG** - Culture générale (Obligatoire pour les personnes qui ne sont pas déjà au bénéfice d'un CFC)

Aide à la réalisation d'un TPA de septembre à décembre 2021, 4 soirées, de 17h à 19h30.

Cours de culture générale de janvier à fin mai 2022, un soir par semaine, de 17h à 19h30.

Les frais pour l'ensemble de cette formation sont les suivants :

✓ Branches professionnelles (documentation incluse)	Fr.	3'300,-
✓ Cours pratiques (documentation incluse)	Fr.	<u>3'200,-</u>
	Fr.	6'500,-
	<i>Total sans la culture générale</i>	
✓ Branches de culture générale (documentation incluse)	Fr.	<u>1'300,-</u>
	Fr.	7'800,-
	<i>Total avec la culture générale</i>	

EXAMENS

Ils auront lieu en juin 2022 et se composent comme suit :

0.5 jour examen de culture générale,

0.5 jour examens écrits pour les branches professionnelles,

1.5 jours examens pratiques et oraux,

0.5 jour examens pratiques pour le service choisi (service conciergerie) ou (service voirie).

- ✓ Selon les cantons, il faudrait prévoir environ Fr. 500,- pour les frais d'examens qui seront facturés par celui-ci.

INSCRIPTION

Avant de débiter la formation, nous vous prions de bien vouloir contacter le Service de la formation professionnelle de votre canton - Division apprentissage – Secteur examens et de faire la demande du « formulaire d'inscription à la procédure de qualification » pour le CFC Agent(e) d'exploitation sous l'article 32.

Ce formulaire peut aussi être téléchargé à l'adresse suivante :

<https://www.betriebsunterhalt.ch/formation-continue>

Nous vous saurions gré de bien vouloir renvoyer ce document :

- complet avec toutes les annexes
- au service de la formation professionnelle de votre canton

afin que votre dossier soit validé et pris en compte par les autorités compétentes.

Dès que les autorités cantonales auront validées votre requête, vous pourrez procéder à votre inscription au cours. Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir **remplir le formulaire d'inscription** figurant sur la page d'accueil de notre site internet, et de nous le faire parvenir **avec une copie du courrier du canton** qui valide votre demande à l'inscription à la procédure de qualification.

Le délai d'inscription à cette formation est fixé au **30 avril 2021**. Tout formulaire d'inscription incomplet, avec des informations manquantes, ou arrivant après cette date sera mis sur liste d'attente.

Une information sur les dates, lieu, planning et autre, vous parviendra courant août 2021.

Tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

SFB Romandie